

Colloque du 19 - 21 novembre 2004 à Lyon

Le diaconat permanent fête ses 40 ans

Raymond Monet

Quarante ans après le vote de la constitution conciliaire *Lumen Gentium*, qui ouvrait la porte au rétablissement du diaconat comme degré permanent du sacrement de l'Ordre, il valait la peine de prendre la mesure de l'expérience française. C'est ce qu'ont souhaité faire quelques universitaires lyonnais (de la Catho. mais aussi des universités publiques) et ce qu'ils ont réalisé avec succès, du 19 au 21 novembre 2004, à Lyon, en réunissant les approches historiques, sociologiques, pastorales et théologiques. Variété des disciplines mais aussi variété des thèses exposées: le diaconat permanent étant encore dans sa prime jeunesse, nombre de questions demeurent ouvertes, comme le P. Sesboüé l'a d'ailleurs illustré dès sa conférence d'ouverture.

Le CND, tout en laissant aux universitaires la liberté qui convenait, a soutenu cette initiative. Un regard extérieur sur cet «ensemble social unique et nouveau», cette «réalité ecclésiale ascendante» qu'est le diaconat français ne pouvait qu'être

bénéfique. Certes, accepter un tel regard peut s'avérer dérangeant: un certain questionnaire a suscité des vagues... mais aussi plus de 50% de réponses, ce qui est un record en la matière, et qui montre que les diacres ressentent un fort besoin de s'exprimer sur leur ministère.

L'amphi de la Catho. était comble: environ 150 diacres, des épouses, et aussi des prêtres et quelques évêques... soixante-seize diocèses représentés: ce n'est pas rien! Le «menu» était très copieux pour l'horaire imparti, les contenus très denses, et donc la parole du «public» réduite à peu. Malgré cela, et sans doute du fait que les universitaires s'impliquaient manifestement avec ceux dont ils parlaient, les réactions ont été globalement très favorables. L'on ne peut que remercier chaleureusement les organisateurs, à qui incombe encore la lourde charge de publier les actes de ce colloque, afin que nous puissions en savourer à tête reposée «la substantifique moelle». ■ J.-F. Delarue

Le rétablissement du diaconat : origines, et réception en France

Entre piétinement et inquiétude

Le rétablissement du diaconat permanent par Vatican II a été une surprise. On se trouve devant un cas rare d'évolution et de décision rapide de l'Église catholique.

Le Colloque a d'abord rappelé les conditions du rétablissement du diaconat permanent dans l'Église catholique.

Appels et évocations avant le Concile

Une bonne partie des recherches pastorales du catholicisme français a émergé dans un livre paru en 1943 et intitulé *France, pays de mission ?* Bien sûr, ces recherches existaient ailleurs, mais ce livre rédigé par les Pères Godin et Daniel, dans la mouvance de la Mission de France, est un des tests de l'apparition des nouveaux pastoraux. Or ce livre mentionne les diacres comme un des moyens pour suppléer les apôtres de l'époque, pas assez nombreux pour répondre aux besoins de la mission.

De façon générale, au cours des années 1940 – 1960, l'intérêt manifesté à l'égard du diaconat n'est présent que dans certains cercles très limités. Cet intérêt nouveau est habituellement fondé sur deux constats :

- la nécessité de la mission – et le manque de prêtres – amène à regretter un déficit de ministres ordonnés par rapport à l'ampleur de la tâche.

- « *entre sacerdoce et laïc il n'y a aucun échelon valable* » comme l'écrit Mgr Rodhain, fondateur du Secours catholique. Or il y a de nombreuses fonctions caritatives et liturgiques, redécouvertes aussi dans les camps de prisonniers, qui ne nécessitent pas d'être un homme célibataire ordonné prêtre.

Cette interrogation est portée en

divers pays (Allemagne, Alsace, Indonésie, Amérique latine, et par des personnalités différentes : responsables de la Caritas et du Secours catholique, prêtres proches de milieux déchristianisés, ainsi que des théologiens qui, surtout en Allemagne, étudient les premiers siècles du christianisme et élaborent une réflexion théologique. En 1957, le pape Pie XII aborde la question dans un discours consacré à l'Apostolat des laïcs ; il estime que le diaconat « est une fonction ecclésiastique indépendante du sacerdoce » et juge que l'éventualité de sa restauration n'est « *pas encore mûre, du moins aujourd'hui* ».

Dix ans plus tard, le sujet a très sensiblement évolué

On a laissé raconter avec trop de facilité que la France était « en avance » au Concile Vatican II, et qu'elle aurait beaucoup influencé les décisions ; cela ne se vérifie pas pour le diaconat. Lorsqu'ils sont invités, avant le Concile, à exprimer leurs vœux sur les sujets à y traiter et les nouveaux à envisager, vingt-deux évêques français sur cent quatre mentionnent le diaconat.

Au long des débats conciliaires, le rétablissement du diaconat est souhaité de plus en plus fortement par les évêques du monde entier, et les raisons missionnaires et liturgiques apparaissent nettement. Cependant les résistances sont fortes également ; en effet



Raymond Monnet

■ L'amphi de la catho était comble.



Raymond Monnet

Un regard universitaire sur une réalité nouvelle d'Église.

parmi les proximités espérées ou craintes entre le presbytérat et le diaconat, il y a le célibat et le mariage. Certains évêchés se divisent sur ce sujet.

Les évêques qui ont donné le sérieux coup de pouce nécessaire pour débloquer la situation semblent avoir été surtout des Allemands et des Belges (cardinaux Doepfner et Suenens).

Une fois le vote assuré, et les évêchés chargés de faire connaître à Rome leurs intentions, les évêques de France procèdent dès 1966 à la demande de rétablissement du diaconat, et Rome l'accorde l'année suivante. On se trouve donc là dans un cas assez rare d'évolution et de décision rapides de l'Église catholique sur un sujet considérable, à la fois doctrinal et pastoral. Pourtant la situation en France amène les évêques à procéder avec prudence. Plusieurs indications poussent les historiens à utiliser les termes de piétinement et d'inquiétude. Car du côté des laïcs et surtout du côté des prêtres, on a peur du ravaudage et de la concurrence. D'une part, alors que le ministère presbytéral et le presbytérat sont fortement questionnés dans les années 1970-1975, des prêtres craignent que l'on ne règle rien, en ajoutant l'institution nouvelle du diaconat à la difficile rénovation du presbytérat; et l'on craint d'ajou-

ter une pièce neuve sur un tissu usé. D'autre part, l'effort de l'action catholique des laïcs pour la mission serait-il concurrencé par des diacres, à la fois trop entreprenants et trop cléricaux!

Constatant ces lenteurs et ces craintes, le groupe entreprenant animé par René Schaller, Henri Denis et Henri Bourgeois présente dans sa revue *Diacres d'aujourd'hui* toutes les bonnes raisons pour avancer: d'ailleurs en 1970 les cinq premiers diacres ordonnés en France se prévalent de leur appartenance à ce mouvement

Une relance réussie

Toujours est-il que le nombre de diacres ordonnés en France est sensiblement inférieur à ceux de pays voisins: en 1975, l'Allemagne compte 310 diacres, la Belgique 110, et la France seulement 35.

L'évêché français est interrogé par cette situation et veut y répondre; en 1976, Mgr Bouchex lui présente un rapport intitulé «le diaconat a dix ans» qui constate les bonnes relations entre diacres et évêques, mais reconnaît l'ignorance entre diacres et prêtres. Ces réticences amènent l'évêque à poser la question: «si on veut arrêter, ... faisons-le vite»

La relance est effectuée par les évêques français, et réussie dans les conditions que l'on connaît. ▀

Père Christian Ponson

Colloque « Réactions »

Surpris! je pensais le diaconat mieux installé sur ses bases, il est toujours expérimental. Un flou demeure surtout au plan théologique où le travail reste à faire: plénitude du Sacrement ou grâce diaconale seulement? Flou au niveau de la réflexion d'ensemble insuffisante dans l'après concile; chaque Église locale appelle selon ses besoins. On évoque le diaconat plus volontiers sur ce qu'il ne doit pas être ou faire, plus que sur ce qu'il est: un signe. Les réticences ne manquent pas et il faudra bien 100 ou 200 ans pour que le diaconat trouve ses marques.

Le pari est pris pour nos successeurs. Pour l'heure, la qualité et la variété des services assurés dans des milieux de vie très divers sont bien appréciées, alors, nous retournons à la charrue pour continuer le sillon.

René Carré - Marseille

« Mais c'est ma propre histoire qu'ils viennent de raconter! » C'est la première réaction que j'ai eue sortant du Colloque. Entrer en 1970 à la « Communauté du diaconat » (c'était le nom du 1^{er} groupe de recherche) j'ai entendu des Universitaires décrire avec beaucoup d'exactitude nos tâtonnements, nos doutes, nos déceptions, nos espérances. Avec quelques semaines de recul, il me semble que la réflexion sociologique qui a été amorcée offre aux théologiens une analyse non négligeable pour éviter les discours convenus ou léni-fiants et faire une bonne théologie du diaconat. ▀

Étienne Amiens - Clermont

L'actualité du diaconat : analyses sociologiques

Les diacres, agents de modernisation de l'institution ecclésiale ?

Une enquête a été envoyée à tous les diacres de France au printemps 2004 par des géographes et sociologues en vue de décrire les grandes tendances collectives de cet ensemble social unique et nouveau. La moitié environ a répondu, ce qui est considérable pour ce genre de démarche.

Les actes du colloque permettront d'examiner en détail ces informations qui ne sont, pour le moment, accessibles que de façon fragmentaire et provisoire. Néanmoins des tendances lourdes apparaissent déjà. Ainsi les mères des diacres sont ou étaient des catholiques pratiquantes, à 90 % ; elles appartenaient à 94 % à des mouvements d'Église. Voilà des indications suggestives, tout comme le fait que 80 % des diacres ont des engagements sociaux (40 % dans les syndicats, 17 % en politique). Ce qui permet aux universitaires d'avancer que les diacres imposent une nouvelle image du clerc : ces nouveaux acteurs favorisent dans la société et dans l'Église, une nouvelle compréhension du clerc comme médiateur entre la société et l'Église, homme du seuil grâce à un double capital

d'expérience. Par leur pratique ecclésiale, ils sont en effet dotés d'un important capital d'ecclésiologie ; par leurs familles et leurs engagements sociaux personnels,

attestée leur contribution à la « modernisation pastorale ». Vis-à-vis de la « modernisation culturelle » - que les sociologues retiennent également pour définir la

Les diacres sont donc crédibles pour assurer leur fonction de va-et-vient entre le monde social et le monde sacré

ils bénéficient d'un capital de sécularité vis-à-vis de la société qu'ils sont invités à pénétrer.

En termes de sociologie, les diacres sont donc crédibles pour assurer leur fonction de va-et-vient entre le monde social et le monde sacré : voilà comment peut être

position des groupes sociaux face à la société - les diacres offriraient une « résistance mesurée ». Ils partagent d'ailleurs cette attitude avec la majorité des catholiques, tout comme leurs affinités politiques sont à l'aise dans l'ensemble des affinités politiques des catholiques.

La modernisation culturelle est ici entendue comme la posture d'autonomie du sujet, telle que des courants contemporains la conçoivent. Ainsi les diacres, selon cette analyse, parce que la majorité d'entre eux reste attachée à un catholicisme identitaire et intégraliste, et reste déférente envers les références épiscopales, résistent de façon mesurée à la modernisation culturelle. Dans le même ordre d'idées, même si une minorité d'entre eux demandent des modifications pour les ministères, les diacres sont d'accord pour confirmer les prêtres dans leur rôle ministériel. ▀



▀ Les diacres, un ensemble social « unique et nouveau ».

Père Christian Ponson

L'actualité du diaconat : analyses sociologiques

Femmes, épouses et diacres : interactions et questions

Dans sa dimension sociologique, le rétablissement du diaconat permanent ouvert à des hommes mariés a fait resurgir la figure d'épouse de clerc en Occident. Ce statut matrimonial du diacre lui donne une légitimité particulière concernant les questions de conjugalité et de parentalité.

Pleinement reconnue par les autorités ecclésiales, cette légitimité justifie que les diacres soient souvent présents dans la pastorale de la famille, la préparation au mariage, ou l'accueil des divorcés-remariés. Leur expérience personnelle d'époux les « qualifie » en quelque sorte pour aborder ces questions, notamment avec des personnes éloignées de l'Église. Au travers des entretiens menés par des universitaires dans deux diocèses auprès de plusieurs dizaines de diacres souvent accompagnés de leurs épouses, il apparaît que le diacre et son épouse fonctionnent comme une « équipe conjugale ». La figure du « couple diaconal » donne à voir la place du « je » dans le « nous » conjugal, ce que les sociologues pointent comme un signe de la modernité.

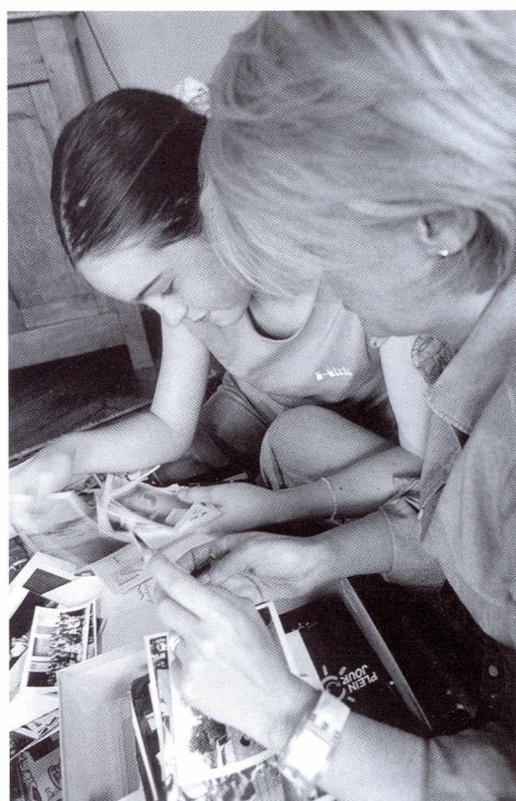
Un statut nouveau auquel l'épouse n'a pas accès

Pour autant, même si l'épouse suit et participe à l'ensemble de la formation avec son époux et peut partager ses engagements ecclésiaux, seul le mari est ordonné et accède ainsi au statut de clerc. L'ordination de l'homme lui procure un statut nouveau auquel son épouse n'a pas accès. Le rite d'ordination sépare les diacres de leurs épouses, établissant une marque de distinction entre ceux qui l'ont subi, et ceux que ce rite ne con-

cerne pas. Cette séparation tout à la fois physique et symbolique se manifeste dès le rituel d'ordination avec le geste de la prostration, l'habit et l'accès à l'autel. Elle se prolonge par la suite : les époux ne sont plus toujours, l'un et l'autre, dans l'assemblée ; par ailleurs, le poids de la parole de l'un et de l'autre n'est plus identique.

Un sentiment de concurrence

Ainsi l'ordination établit une différence définitive et essentielle entre hommes et femmes d'une part, entre clercs et laïcs d'autre part. Comme acte solennel de « catégorisation », l'ordination distingue les diacres des permanentes laïques qui savent que, quels que soient leurs savoirs et leurs compétences, leur expérience et même ce que certaines peuvent vivre comme une vocation, elles n'auront jamais accès au statut de clerc. Les entretiens menés auprès de femmes laïques chargées de mission par leur évêque ont fait émerger un sentiment de « concurrence », que certaines présentent comme « déloyale », articulée autour de la participation culturelle des diacres. Elle concerne en effet, la visibilité liturgique dont jouit le diacre et



Corinne Marcotier / BSE - Cnric

► L'épouse garante de l'équilibre familial.

dont les permanentes laïques sont très largement privées, même lorsqu'elles sont en situation de responsabilité.

La réflexion autour de l'accès des femmes au diaconat serait-elle de nature à harmoniser les interactions entre diacres et permanentes laïques ? Pour l'heure, il s'avère que les postures de revendications des femmes, si timides soient-elles, sont encore largement disqualifiées. ►

M.-F. Maincent-Hanquez

L'actualité du diaconat : analyse théologique

Le diaconat permanent à la croisée des chemins

Le Père Sesboüë, en tant que théologien, avait la charge d'ouvrir le colloque. Son intervention a présenté les forces et faiblesses d'un ministère diaconal qui donne une figure nouvelle du clergé. Le diaconat a-t-il trouvé ses marques dans l'Église ?

Il semble que oui : j'évoque trois raisons. 1) Nous constatons une belle expansion du nombre des diacres permanents en France depuis 1970. Ils sont devenus une population. Or un ministère ne peut prendre figure, qu'à partir du moment où ses titulaires sont suffisamment nombreux : on parle aujourd'hui de 1700 ou 1800 diacres en France et de 25000 à travers le monde.

2) La possibilité d'ordonner diacres des hommes mariés a été le point le plus discuté à Vatican II. Or aujourd'hui le diacre célibataire est une exception. L'image du diacre marié commence à devenir populaire. Elle contribue à donner une figure neuve du ministère ordonné, qui sort de la tradition «cléricale». C'est le visage même de l'Église qui change.

3) Il faut évidemment signaler ici la qualité et la variété des services assumés dans l'Église par ces nouveaux serviteurs ou ministres. Ils appartiennent maintenant, à titre de pièce essentielle, à la structure ministérielle de l'Église.

Une expérience encore trop récente

Malgré tout je réponds non pour cinq raisons. 1) La première raison est une raison de durée. L'expérience diaconale dans l'Église est encore trop récente : 30 ans d'âge. On ne redonne pas une figure stable, ferme, bien typée dans l'Église en 30 ans à un ministère qui avait disparu depuis près d'un millénaire. Si nous interrogeons nos fidèles en leur demandant : «qu'est-ce qu'un diacre ?»,

la réponse sera embarrassée. Elle consistera peut-être à dire : «C'est un prêtre marié».

Une enquête belge de 1990 nous dit que, si on leur donnait le choix, la majorité des diacres (54 %) seraient disposés à être ordonnés prêtres, alors qu'une infime minorité (3 %) préférerait en rester au diaconat, et que 43 % ne répondent pas. Ceci nous dit que le contenu propre de la vocation diaconale n'est pas clair à leurs yeux. Mais je ne veux pas généraliser la valeur de cette enquête. D'autre part, certains de ceux qui espèrent une ouverture de la discipline de l'Église vers l'ordination presbytérale d'hommes mariés pensent in petto, que le corps des diacres constituera le premier vivier de choix pour ces prêtres mariés. Mais alors l'Église retomberait dans le processus du Haut Moyen Âge qui a amené la disparition des diacres comme ministres permanents. Enfin le diaconat permanent n'est pas le fait de l'Église universelle. Devant ces diverses fragilités, je suis porté à penser que le diaconat permanent n'a pas atteint son point de non-retour et que son avenir est encore en sursis.

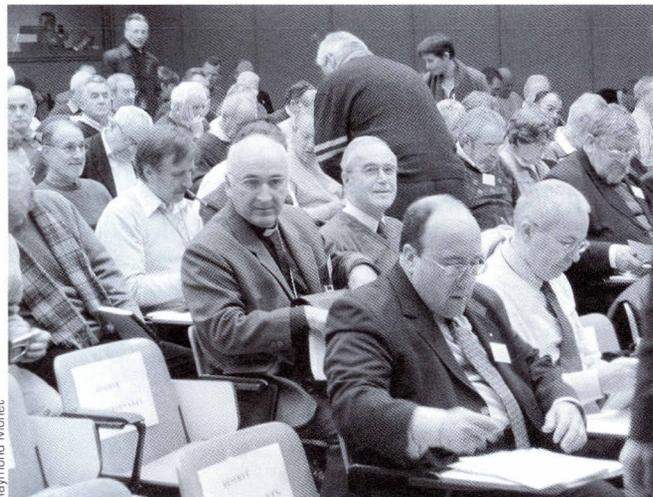
Quelle identité ministérielle ?

2) La deuxième raison : depuis sa remise en œuvre le diaconat permanent est l'objet d'une hésitation grave sur son identité ministérielle. Pourquoi des diacres et pour quoi faire ? Où est le centre



Raymond Monet

Plusieurs évêques ont participé aux travaux du colloque.



Raymond Monnet

■ Au centre, Mgr Thierry Jordan, évêque, accompagnateur du CND.



Raymond Monnet

■ Christian Ponson, prêtre modérateur du CND.

de gravité de ce ministère, ce qui fait son sens et sa mission ? L'Église est encore à la croisée des chemins. Vatican II donne des raisons à deux options en conflit. Le diaconat est un ministère spécifique de la charité dans l'Église et dans le monde. Il est alors un ministère de type sectoriel et non territorial, inscrit dans la pastorale du diocèse plus que dans celle de la paroisse. Vont dans ce sens deux prises de position des évêques français, en 1970 et en 1996. Le centre de gravité du ministère diaconal n'est donc pas d'abord liturgique ni cultuel. Il s'exerce en tant que ministère ordonné dans la vie du monde. Dans la liturgie le diacre exprime l'attitude du service qu'il exerce dans la communauté. Mais alors, pourquoi une ordination pour ce qui correspond au devoir fondamental de tout chrétien ? Que peut faire le diacre que ne peut jamais faire le laïc ? Ceci suppose que le ministère du diacre se définit d'abord par son sens et non par ses pouvoirs et qu'il correspond à un envoi en mission.

Mais il y a une autre option qui a ses lettres de créance, et qui se trouve confortée par le manque de plus en plus tragique de prêtres. Le diaconat est affirmé comme un ministère pastoral, dont le centre de gravité est cultuel : prédication, administration du baptême et assistance au mariage, responsabilité

de communautés (aumôneries ou paroisses). Bref, le diacre exerce un ministère de « suppléance presbytérale ». C'est dans ce sens que vont incontestablement les documents officiels romains. Le Droit

sacrament de l'Ordre, c'est-à-dire de la notion de sacerdoce, d'une part, et du rapport de ce sacrement à l'eucharistie, d'autre part. Les références prises sont spontanément celles de la théologie

Le centre de gravité du ministère diaconal n'est donc pas d'abord liturgique ni cultuel. Il s'exerce en tant que ministère ordonné dans la vie du monde.

canon de 1983 considère le diacre comme un pasteur au même titre que les évêques et les prêtres (can. 1008 et 1009, §1) et les documents de 1998 font de même, en assimilant les tâches du diacre à celles du prêtre. Dans cette perspective on insistera sur ce que le diacre seul peut faire (baptiser, prêcher, etc.).

Une théologie encore en recherche

3) La troisième raison vient de l'orientation actuelle de la théologie du diaconat qui cherche à approfondir sa dimension sacramentelle. Cet approfondissement est inévitablement solidaire de la conception que l'on se fait du

médiévale et tridentine. Elles ne semblent pas avoir suffisamment intégré la théologie de l'épiscopat et du presbytérat de Vatican II, ni le déplacement significatif des catégories (la distinction faite entre presbyteri et sacerdotes, LG 28), ni la nouvelle manière dont le concile articule la catégorie sacerdotale par rapport à celle de l'envoi en mission. Il n'y a aucune difficulté à inscrire le diaconat dans l'envoi en mission qui remonte au Christ et qui est reconnu comme sacramentel par l'Église, sans lui attribuer pour autant un ministère « sacerdotal », ce dont certains semblent s'approcher aujourd'hui. On devrait au contraire montrer



Raymond Monnet

Les échanges ont jalonné ces jours de rencontre.

comment un unique sacrement d'envoi en mission, ayant valeur structurante pour l'Église, se diversifie réellement en des tâches différentes. Il ne faudrait pas non plus que la réflexion sur le « caractère » conféré par le diaconat nourrisse cette même orientation. Or on parle aujourd'hui d'une configuration au « Christ serviteur ou diacre », par différence avec l'évêque et le prêtre, configurés au « Christ Tête ou Chef ». Mais peut-on séparer dans la personne du Christ la Tête et le Serviteur ? Heureusement la Commission théologique Internationale (CTI) pose à ce sujet quelques questions judicieuses et exprime une réserve devant ces considérations. Elle parle ici « d'utilisations théologiques disproportionnées ».

L'émergence de laïcs envoyés en mission

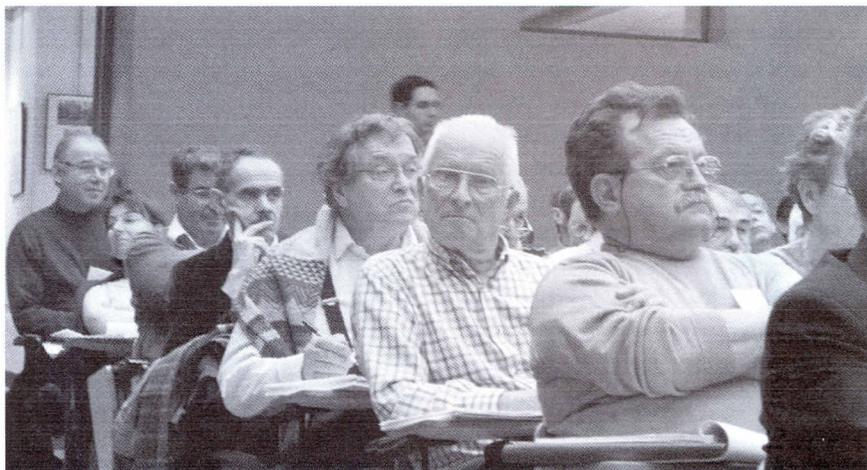
4) Quatrième raison : il s'est produit depuis trente ans dans l'Église catholique en Occident et sur d'autres continents un événement que Vatican II n'avait pas prévu. C'est l'émergence de laïcs envoyés officiellement en mission par leur évêque avec une charge proprement pastorale dans son contenu. Il s'agit là d'une nouvelle forme de ministère, fondée sans doute sur le baptême et la confirmation, mais aussi sur la force de la délégation qui vient de l'évêque, envoyant

On parle aujourd'hui d'une configuration au « Christ serviteur ou diacre », par différence avec l'évêque et le prêtre, configurés au « Christ Tête ou Chef ». Mais peut-on séparer dans la personne du Christ la Tête et le Serviteur ?

au nom du Christ telle personne en mission et l'inscrivant dans le maillage pastoral animé par les prêtres. Le premier problème posé est l'interprétation théologique et théologique de la nature, du sens et des tâches de ce nouveau type de ministère. J'en ai proposé une naguère. Le second problème est celui d'un discernement stable sur la différence et la spécificité respective de ces ministères laïcs, envoyés mais sans ordination sacramentelle, et du ministère des diacres, sacramentel lui, mais ordonné au service. Ces deux types de ministères ne se recouvrent pas et correspondent à des vocations différentes. Au plan pratique des problèmes de relations concrètes se posent entre les uns et les autres. Des conflits d'autorité ou de compétence peuvent se produire.

5) Cinquième et dernière raison de fragilité : le lien entre le sacrement de mariage et celui du diaconat. Je dirais volontiers que dans la vie concrète du diacre marié, les obligations nées de son mariage doivent toujours avoir la priorité sur celles de son diaconat. Le mariage a la priorité chronologique et constitue un engagement irrévocable avec une femme et des enfants, engagement à l'équilibre duquel il ne doit jamais nuire. La responsabilité diaconale ne doit jamais mettre le foyer en péril. C'est une affaire de discernement constant et difficile, auquel les responsables de la pastorale restent souvent étrangers dans leurs demandes de services, parfois envahissantes. ▀

Bernard Sesboüé, s.j.



Raymond Monnet

Les participants se sont sentis concernés par le colloque.